

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_6_2

L' an deux mille vingt deux, le lundi 11 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 05 Juillet 2022

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Demande de
subvention auprès de l'état
pour le financement des postes
des chargé(e)s de missions
2023 afin d'animer les 4 sites
Natura 2000**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel NOEL

Le vice-président en charge de l'environnement, Daniel Noël, rappelle que la Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes » est structure animatrice de quatre sites Natura 2000 sur son territoire :

- Landes et forêts du bois des Bartres B9
- Plateau de Montselgues B8
- Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac B4
- Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège B24

Afin de continuer à mener les missions d'animation et de mise en œuvre des documents de gestion Natura 2000 en 2023, le Conseil Communautaire devra se prononcer sur :

- la poursuite de l'animation des sites Natura 2000 pour 2023 et son plan de financement des postes.
- la sollicitation de subventions auprès de l'Etat, de l'Europe et d'autoriser le Président à engager toutes démarches et signer tous documents relatifs à cet effet.

Plan de financement :
Dépenses :

Dépenses	Montant réel supporté en €
Dépenses de rémunération	60 766.19 €
Coûts indirects (forfait)	9 114.93 €
TOTAL PROJET	69 881.12€

